

4. La papauté dans le monde féodal

Il nous reste trois siècles à parcourir avant d'arriver à notre sujet. Nous les regarderons depuis une altitude proprement stratosphérique en ne couvrant, délibérément, que les sujets suivants :

- la réforme grégorienne ;
- les croisades ;
- l'empire byzantin ;
- le saint-empire ;
- le royaume de France.

4.1. La réforme grégorienne

Le schisme de 1054 se produit sous le pontificat de Léon IX (1048-1054¹⁶¹) qui marque également le début d'un vaste mouvement de réforme que ses successeurs, Nicolas II (1058-1061) et Alexandre II (1061-1073) poursuivront et approfondiront. Ils sont tous trois aidés en cette matière par un conseiller influent, le moine italien Hildebrand, qui accèdera au trône de Saint-Pierre sous le nom de Grégoire VII (1073-1085), donnant son nom à l'ensemble de la réforme.

La réforme grégorienne¹⁶² est un sursaut salutaire alors qu'on a vu la papauté s'enfoncer, entre 850 et 1050, dans le scandale et, parfois, le ridicule comme à l'occasion du *concile cadavérique* (Figure 15). Prise en otage par la noblesse romaine puis par les empereurs ottoniens, la papauté a perdu son autorité morale et politique et sa centralité ecclésiale. La réforme va s'atteler à quatre problématiques liées : la simonie, le nicolaïsme, l'investiture laïque et l'inféodation des biens d'Église à une autorité laïque.

On l'a vu, le pouvoir temporel s'est rapidement, dès les rois mérovingiens, arrogé le droit de désigner des évêques. Dans le monde féodal, ces évêchés sont vus comme des fiefs dont on monnaie les bénéfices. Si un évêque a acheté bien cher sa charge épiscopale, il va chercher à valoriser son propre pouvoir de nomination et, tout au bout de la chaîne, les prêtres vont exiger d'être rémunérés pour les sacrements qu'ils dispensent. Cette simonie généralisée gangrène l'église toute entière en annihilant l'autorité morale du clergé. Au synode de Carême de 1074, Grégoire décrète :

Quiconque a été promu par simonie, c'est-à-dire à prix d'argent, à l'un des ordres sacrés ou à une charge ecclésiastique, ne pourra désormais exercer aucun ministère dans la sainte Église.

En ce qui concerne le nicolaïsme, le troisième canon de Nicée imposait déjà le célibat aux prêtres :

Le grand concile a défendu absolument aux évêques, aux prêtres et aux diacres, et en un mot à tous les membres du clergé, d'avoir avec eux une sœur-compagne, à moins que ce ne fût une mère, une sœur, une tante, ou enfin les seules personnes qui échappent à tout soupçon.

mais de nombreux prêtres sont pourtant mariés ou vivent en concubinage ; certains ont des enfants et il n'est pas rare qu'une charge se transmette dès lors de père en fils. Le même synode proclame :

¹⁶¹ Ce pape meurt le 19 avril 1054 alors que ses légats sont en route pour Constantinople. Son éphémère successeur, Victor II, ne sera élu que le 13 avril 1055. Les événements relatés p. 80 se déroulent donc en fait pendant une vacance du siège de Saint-Pierre.

¹⁶² Notons que, dans l'histoire religieuse, il y a grégorien et grégorien. Le chant grégorien, issu d'anciens chants romains, est attribué, sans base historique solide, au pape Grégoire le Grand (~540-590-604). La réforme grégorienne tire son nom de Grégoire VII. Le calendrier grégorien, qui corrige la dérive séculaire du calendrier julien, est mis en place à l'initiative de Grégoire XIII (1502-1572-1585) en 1582, année où le 15 octobre succède immédiatement au 4 octobre !

*Ceux qui ont commis le crime de fornication ne pourront célébrer la messe ni exercer à l'autel les ordres mineurs. Nous décidons aussi que le peuple ne pourra assister aux offices de ceux qui auront méprisé nos constitutions, afin que ceux que ne peuvent corriger ni l'amour de Dieu, ni la dignité de leurs fonctions, soient humiliés par le respect humain et par le blâme du peuple.*¹⁶³

Le nicolaïsme, qui amplifie et encourage par ailleurs les pratiques simoniaques, est à ce point généralisé et entré dans les mœurs que l'imposition stricte du célibat dans le cadre de la réforme grégorienne rencontrera une violente résistance et ne s'imposera que lentement.

Pour les tenants de la réforme, tout le mal vient, à l'origine, de l'investiture laïque des évêques et c'est sur ce point, qu'on appellera la *querelle des investitures*, que le conflit entre Rome et l'empire sera le plus virulent ; nous en parlerons en évoquant l'empire germanique (p. 98) et le fameux épisode de Canossa.

Pour imposer sa réforme, le pape doit se dégager de ses deux tutelles : la noblesse romaine et l'empire. Le pontife étant avant toute chose l'évêque de Rome, il doit être premier à refuser toute forme d'investiture laïque. Bruno d'Eguisheim, cousin de l'empereur Henri III et choisi par lui pour le siège de Rome, va poser un acte symbolique fort. Considérant que sa désignation par l'empereur n'a qu'une valeur de suggestion et de recommandation, il se rend à Rome en simple pèlerin et y demande la confirmation de son élection. Acclamé par le clergé et le peuple, il prend le nom de Léon IX en référence à Léon le Grand qui avait si bien affirmé l'autorité pontificale (cf. p. 25). Après lui, Nicolas II modifiera profondément le mode de désignation du pontife afin de garantir son indépendance par rapport au pouvoir temporel ; nous y reviendrons lorsque nous aborderons l'histoire des conclaves (p. **Error! Bookmark not defined.** sqq).

Une fois restaurée, l'autorité pontificale va œuvrer à une centralisation de l'église autour du siège de Rome :

*A une Église qui se présentait encore comme une association de provinces et de diocèses en communion dans une même foi garantie et scellée par la chaire de Rome, Grégoire VII entreprend de substituer un pouvoir monarchique.*¹⁶⁴

L'Église sortira de la réforme grégorienne plus puissante, plus centralisée et plus respectée. Elle sort également de l'Empire et de la société chrétienne pour devenir « *une société d'hommes d'Église retranchée du siècle. [La réforme grégorienne] tend ainsi à réduire le mot ecclesia à l'institution chargée de faire paître le troupeau* »¹⁶⁵ et non plus, comme à l'origine, à l'assemblée des fidèles.

¹⁶³ cité par **Christophe P.**, *2000 ans d'histoire de l'Église*, p. 326.

¹⁶⁴ **Christophe P.**, *2000 ans d'histoire de l'Église*, p. 330.

¹⁶⁵ **Christophe P.**, *2000 ans d'histoire de l'Église*, p. 338.

4.2. Les croisades

■ Paix et trêve de Dieu

Le morcellement de l'occident chrétien qui résulte de la mutation féodale est source de violences et d'abus de pouvoir. Face à un pouvoir central affaibli voire absent, les rapports de force sont favorables aux seigneurs qui n'hésitent pas à faire usage de leurs troupes pour prélever une part toujours plus grande des maigres richesses produites ; la paysannerie mais aussi les clercs sont victimes de violences quotidiennes et leur vie ne pèse pas lourd. Les guerres privées que se livrent entre elles les seigneuries créent par ailleurs des dommages considérables aux hommes, clercs ou laïcs, aux cultures et aux biens.

Dans ce monde à la religiosité extrême, la violence omniprésente est vue comme la sanction de l'état de péché collectif ou l'œuvre du malin et, l'approche de l'an mil favorisant les perspectives eschatologiques, on prend au mot les prophéties de l'Aigle de Pathmos :

Apocalypse 20 :

7 - A la fin des mille ans le Satan sera délié de sa prison.

8 - Il sortira égarer les nations aux quatre coins de la terre, Gog et Magog, les rassembler pour la guerre eux dont le nombre est comme le sable de la mer.

Un profond mysticisme, empreint de ce millénarisme¹⁶⁶, se développe dans la société où chacun cherche à laver ses péchés pour garantir son salut. Le culte des saints et des reliques est au plus haut, les dons aux monastères s'accroissent encore et les moines intègres qui les dirigent, par ailleurs issus de puissantes lignées, tentent d'utiliser leur puissance pour pacifier la société féodale, se substituant à l'autorité princière défaillante.

Etienne II convoque ainsi une première assemblée de paix en 958 dans son évêché de Clermont¹⁶⁷ puis une autre en 972, près d'Aurillac ; d'autres suivront leur exemple. Le concile de Charroux, en 989, anathématise ceux qui frappent les clercs, violent une église ou arrachent leur maigre bien aux plus pauvres ; d'autres conciles régionaux reprendront, *mutatis mutandis*, les mêmes interdictions.

Le concile de Toulouges de 1027 va un pas plus loin et interdit tout usage des armes, exactions et combats, le jour du Seigneur ; les arguments invoqués sont d'ordre liturgiques : c'est pêcher que de faire obstacle à la participation sereine d'un chrétien à l'eucharistie. L'interdiction s'étend progressivement à toutes les grandes fêtes

¹⁶⁶ Les sentiments de peur et d'angoisse ne sont toutefois pas les seuls à s'exprimer. **Thietmar**, évêque de Mersebourg (975-1018), témoigne par exemple, dans sa *Chronique de l'histoire d'Allemagne*, d'une vision optimiste du symbole de l'an mil : « *La millième année depuis l'enfantement sauveur de la Vierge sans péché étant arrivée, on vit briller sur le monde un matin radieux* ». **Raoul Glaber** (985-1047), moine et chroniqueur, évoque la frénésie de construction d'édifices religieux : « *On eût dit que le monde, secouant et rejetant sa vieillesse, se couvrait d'un blanc manteaux d'églises* ». Citations tirées de **Christophe P.**, *2000 ans d'histoire de l'église*, p. 346.

¹⁶⁷ La ville de Clermont-Ferrand est née de l'union, au XVII^e siècle, de deux villes voisines rivales, Clermont et Montferrand.

liturgiques : avent, carême, temps de Pâques, ascension, pentecôte, ... En réduisant le temps ouvert à la guerre, ces dispositions visent en fait à interdire toute guerre de grande ampleur ; de liturgique l'argument devient théologique : « *Nul chrétien ne tue un autre chrétien, car celui qui tue un chrétien, c'est le sang du Christ qu'il répand* »¹⁶⁸. Au concile d'Arles (1037-1041) on étend la période d'interdiction dominicale qui, désormais, « *en mémoire du Christ, de son ascension, de sa passion, de son ensevelissement et de sa résurrection* »¹⁶⁹ débutera le mercredi soir pour se terminer le lundi matin.

Inscrit au catalogue des pénitences canoniques depuis le VII^e siècle, le pèlerinage en Palestine est imposé, au XI^e siècle, à ceux qui, tel Foulque Nerra, comte d'Anjou, ou Robert le Magnifique¹⁷⁰, duc de Normandie, brisent la paix que l'église s'efforce d'instaurer.

La trêve de Dieu sera un instrument efficace de pacification du monde féodal ; restera malgré tout à canaliser l'agressivité et la combativité résiduelle. Les croisades joueront, notamment, ce rôle d'exutoire.

■ Jérusalem, terre de pèlerinage

Jérusalem est romaine depuis près d'un siècle lorsque Jésus y est crucifié. C'est alors, nous dit Plin¹⁷¹, la plus fameuse ville de l'Orient. Rasée par Titus en 66, elle est reconstruite par Hadrien vers 130 sur un plan typiquement romain qui enfouit, sous son forum, les lieux de la crucifixion (Golgotha) et de l'ensevelissement de Jésus.

A l'époque du concile de Nicée (325) Constantin envoie son architecte Zénobie raser le rocher sépulcral et construire un premier édicule, l'*anastasis*, embryon de la basilique du Saint-Sépulcre qu'on visite encore aujourd'hui. La mère de l'empereur, Hélène, séjourne longuement à Jérusalem, identifie les lieux saints, invente¹⁷² *la vraie croix* et initie la christianisation de la ville qui devient rapidement un centre de pèlerinage comme en témoigne, dès 333, le récit du pèlerin anonyme de Bordeaux¹⁷³. Le caractère chrétien de Jérusalem s'affirme encore avec la création du patriarcat éponyme au concile œcuménique de Chalcédoine en 451 (voir note 38).

Les Perses sassanides envahissent la Palestine en 611 et prennent Jérusalem en 614, massacrant les chrétiens et détruisant nombre d'églises. Brièvement reconquise par les byzantins en 629, Jérusalem tombe sous le joug arabe en 638. C'est à cette époque que se construit ce qui deviendra la mosquée al-Aqsa, au lieu d'où Mahomet s'est élevé au ciel lors du voyage nocturne que Dieu lui fait faire de La Mecque à Jérusalem.

¹⁶⁸ *Miracula sancti Ursuari in itinere per Flandriam facta*, AASS, Apr. 2, G. Henschen éd., Paris-Rome, 1866, p. 571.

¹⁶⁹ **Barret P. et al.**, *Si je t'oublie Jérusalem*, p. 35.

¹⁷⁰ Né vers 1010, décédé en Terre Sainte en 1035, il est le père de Guillaume le Conquérant. Certains historiens l'associent à Robert le Diable, personnage d'une chronique du XII^e siècle dont l'historicité est contestable.

¹⁷¹ « *La Judée même est divisée en dix toparchies [dont] celle d'Orine, ou fut Jérusalem, la plus célèbre des villes non de la Judée seulement, mais de l'Orient* » [Cit. 19],

¹⁷² Le mot invention, idoine, n'est pas *a priori* connoté et est à prendre dans son sens latin de découverte. Le terme consacré pour la découverte d'une relique est en effet « *inventio reliquiarum* ».

¹⁷³ Texte latin et traduction française disponible en [ligne](#).

Une synagogue, la première construite à Jérusalem depuis la deuxième diaspora (voir note 8), est également construite à cette date sur le site de l'ancien temple.

Le cinquième calife abbasside, Harun al-Rashid (765-786-809), celui qui met en scène les Contes des Mille-et-une nuits, garantit à Charlemagne, avec lequel il échange des délégations et cadeaux, que les chrétiens auront libre accès aux lieux saints ; ceci conduit à un nouvel essor des pèlerinages. La dynastie fatimide ayant succédé aux abbassides, le zèle religieux de leur sixième calife, al-Hâkim (985-996-1021) le pousse à imposer aux juifs et aux chrétiens le port de signes distinctifs, à leur interdire certaines cérémonies puis à les pousser à l'exil ; en 1009 il détruit l'*anastasis* constantinienne. Désormais les pèlerinages ne bénéficieront plus, comme au cours des deux siècles précédents, de la protection du calife ; il ne seront pas pour autant interdits comme en témoignent les foules d'hommes, de femmes et d'enfants, riches ou pauvres, qui, vers 1033, s'élancent vers la Jérusalem terrestre afin d'entrer immédiatement dans la Jérusalem céleste lorsque sonnera la fin des temps annoncée dans l'Apocalypse.

C'est au cours de ce XI^e siècle que se déroule la grande migration des turcs seldjoukides. Originaires des abords de la mer d'Aral, convertis à l'Islam sunnite au X^e siècle, ils s'emparent d'abord du Khorassan (est de l'Iran) puis de Bagdad (1055) avant de vaincre l'empereur byzantin Romain IV Diogène à la bataille de Manzikert, s'assurant le contrôle de l'Anatolie. En 1071 ils arrachent Jérusalem aux fatimides chiites d'Egypte et en interdisent, dès 1078, l'accès aux chrétiens.

Pour la première fois les chrétiens se voient activement refuser l'accès aux lieux saints ; voilà un autre élément qui poussera Urbain II à lancer son appel de Clermont.

■ A l'appel d'Urbain II, la première croisade

L'idée se forme ainsi, petit à petit, d'un pèlerinage général qui libérerait les lieux saints, vengerait les outrages de la destruction de l'*anastasis*¹⁷⁴, viendrait à l'aide de l'empire d'Orient défait à Manzikert et ouvrirait de nouveaux espaces à un Occident que la croissance démographique met à l'étroit et où l'émiettement des domaines féodaux laisse trop de jeunes nobles sans terres. Le calcul politique n'est pas absent puisque la croisade donnerait au pape un rôle central dans l'Occident chrétien. La dimension temporelle joue également puisque le pape considère que les terres reprises aux infidèles seraient fiefs de l'Église romaine. La reconquête du Proche-Orient se situe enfin dans la continuité des efforts de *reconquista* menés depuis le milieu du siècle dans la péninsule ibérique.

Urbain II lance son appel à Clermont le 27 novembre 1095, à l'issue du concile qu'il y a présidé et qui a notamment étendu la paix de Dieu à toute la chrétienté. Il dénonce les souffrances des chrétiens d'Orient¹⁷⁵, adjure ceux d'Occident de cesser leurs guerres intestines et de tourner leurs armes vers les infidèles dans une guerre juste et promet une indulgence plénière à ceux qui partiraient pour libérer Jérusalem. Peut-être

¹⁷⁴ Même si cette première église du Saint-Sépulcre a rapidement été reconstruite par les artisans byzantins, le geste d'al-Hâkim est perçu comme un sacrilège impardonnable.

¹⁷⁵ Avec beaucoup d'excès car la plupart des souverains musulmans accordent une liberté de culte total à leurs dhimmis juifs et chrétiens.

invoque-t-il Matthieu pour annoncer les souffrances à venir mais aussi la récompense que chacun trouvera au bout du chemin :

Matthieu, 16

24 - Jésus dit alors à ses disciples : Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renie lui-même, qu'il prenne sa croix et me suive.

25 – Car celui qui voudra sauver sa vie la perdra ; mais celui qui perdra sa vie à cause de moi la trouvera.

La notion de **guerre juste** remonte à Saint-Augustin ; pour l'évêque d'Hippone, le pacifisme de Matthieu :

Matthieu, 16,52

Alors Jésus lui dit : Remets ton sabre en place, car tous ceux qui prennent le sabre, périront par le sabre.

ou celui de Paul :

Il Corinthiens, 10, 4

Les armes de notre bataille ne sont pas charnelles.

ne sont pas de mise face aux hérétiques sur lesquels les armes de la raison et de la foi n'ont pas de prise. Thomas d'Aquin théoriserait plus tard qu'il y a trois conditions à la guerre juste : elle n'appartient qu'à la puissance publique (*auctoritas principis*), elle ne peut s'attaquer qu'à une cause juste (*causa justa*) et il ne peut y avoir, dans la guerre, d'intention cachée ou de bénéfice collatéral (*intentio recta*). Si l'appel du pape valide le principe d'autorité et si, du point de vue chrétien, la cause peut être vue comme juste, on verra que, pour beaucoup de croisés, la quête de richesses et de terres invalide la troisième condition de la doctrine thomiste.

En ce qui concerne l'**indulgence plénière**, il est important de lever une ambiguïté, qui prévalait déjà dans les rangs des pèlerins. Il ne s'agit pas de la rémission des péchés eux-mêmes¹⁷⁶ mais de la pénitence¹⁷⁷ qui leur est attachée.

∴

Urbain II, comme tous ses contemporains, sera surpris de l'enthousiasme extraordinaire soulevé par son appel. Riches et pauvres, nobles et paysans, hommes, femmes et enfants s'engagent à partir au cri de « Dieu le veut ».

Cette mobilisation [... n'a pu] se produire que par la conjonction de l'ensemble des raisons qui, à un moment donné, ont soudain fourni une réponse aveuglante, individuellement autant que collectivement, à cette vieille et mordante insatisfaction de vivre. Des raisons économiques, politiques, circonstancielles, familiales ; la séduction des avantages promis, en ce monde et dans l'autre ; la désignation d'un ennemi ; l'attente d'un combat et d'une espérance dont le pape a révélé le nom ... Voilà pourquoi en ces jours-là quittent leur histoire, comme un

¹⁷⁶ Qui appartient au Christ (Colossiens, 1, 13-14 : « [il nous] a placés dans le règne de son cher fils en qui nous avons le rachat et la rémission des péchés »).

¹⁷⁷ Deuxième canon du concile de Clermont : « A celui qui va à Jérusalem, par piété et dans le but de délivrer l'Église de Dieu, ce voyage comptera comme pénitence. »

*escargot quitterait sa coquille, des gens [de tous horizons, de tous milieux, de toutes ambitions].*¹⁷⁸

Une première troupe s'élance du Nord de la France et de Rhénanie en avril 1096 sous la conduite de Pierre l'Ermitte et de Gautier-Sans-Avoir. Elle se rend coupable d'exactions contre les Juifs qu'ils convertissent de force ou massacrent¹⁷⁹. Traversant la Hongrie chrétienne, certains se livrent au pillage, appelant sur eux la vengeance du roi et de ses troupes. Ceux qui arrivent à Constantinople sont rapidement envoyés outre-Bosphore par l'empereur Alexis qui cherche à se débarrasser de cette engeance bien éloignée du type d'aide militaire qu'il pouvait attendre. Ils seront des proies aisées pour les turcs et, en octobre 1096, les rares survivants du massacre de Civitot retournent à Constantinople et rejoignent la croisade des barons arrivée entretemps. Les plus célèbres d'entre eux sont Hugues de Vermandois, frère du roi de France Philippe I^{er}, Godefroid de Bouillon et son frère Baudouin de Boulogne, Raymond de Saint-Gilles, Bohémond de Tarente et Tancrède de Hauteville.

La traversée de l'Anatolie ne se fait pas sans mal ni sans pertes. Des dissensions poussent Baudouin à se séparer de la troupe et à se diriger vers le Haut-Euphrate qu'il débarrassera de la tutelle turque ; il y créera le premier royaume latin d'Orient : le comté d'Edesse. Le long et difficile siège d'Antioche, où les croisés, d'abord assiégeants, se retrouvent bientôt assiégés, finit à l'avantage des Francs à l'été 1098 ; Bohémond y installe la principauté d'Antioche. Les troupes, toute affaiblies qu'elles soient, poursuivent vers Jérusalem qui tombe le 15 juillet 1099. Godefroid de Bouillon sera le premier souverain de Jérusalem¹⁸⁰. Enfin, Raymond de Saint-Gilles ira conquérir Tripoli¹⁸¹ mais mourra au cours de l'interminable siège de la ville. Son fils Bertrand sera le premier comte de Tripoli.

Les quatre royaumes latins d'Orient disparaîtront tous avant la fin du XIII^e siècle : Edesse en 1146, Antioche en 1268, Tripoli en 1288 et Jérusalem en 1291 lorsque tombera Saint-Jean d'Acre¹⁸². Ils auront, au cours de ces deux siècles, une histoire autonome au cours de laquelle ils entreront dans un jeu complexe de guerres et d'alliances avec les puissances locales.

¹⁷⁸ **Barret P. et al.** *Si je t'oublie Jérusalem*, p. 68.

¹⁷⁹ « [...] la prédication de la croisade a contribué à déclencher, sans l'avoir voulu, cette flambée d'antisémitisme réprouvée par l'Église. C'est alors que l'opinion commune commence à considérer les juifs comme ennemis du Christ et blasphémateurs de la Croix. La croisade marque le début de la dégradation du statut juridique et pratique des juifs en Occident, jusque-là relativement intégrés et tolérés. », **Morrisson C.**, *Les Croisades*, p. 22.

¹⁸⁰ Il refusera de porter le titre royal car « un chrétien ne pourrait coiffer une couronne de fer là où le Christ fût couronné d'épines » (cité de mémoire). Son frère Baudouin, appelé à lui succéder, n'aura pas de telles réticences et sera donc le vrai premier roi de Jérusalem. En quête de héros nationaux, la Belgique naissante s'appropriera Godefroid de Bouillon. Une statue équestre le représentant sera installée en 1848 au milieu de la place Royale de Bruxelles ; elle y trône encore et on peut y lire la mention : « *Godefroid de Bouillon, premier roi de Jérusalem* ».

¹⁸¹ Il s'agit de Tripoli au Liban et non de la capitale lybienne.

¹⁸² Le royaume de Jérusalem conservera son nom même lorsque le contrôle de la ville lui échappera. Sa disparition définitive date du départ des derniers Francs à la chute de Saint-Jean d'Acre, dernière possession du royaume.

Les troupes franques attribueront leur victoire à l'aide divine¹⁸³ mais les chroniqueurs musulmans y verront la conséquence de l'extrême violence des Franj qui pillent, tuent, massacrent, violent et se rendent, d'une manière générale, coupables des pires crimes de guerre. Ces succès francs ne peuvent toutefois se comprendre sans la profonde division des musulmans.

*Les sultans ne s'entendaient pas, et c'est pour cela que les Franj ont pu s'emparer du pays*¹⁸⁴.

L'empire seldjoukide notamment a perdu son unité lors des luttes dynastiques qui suivent la mort de Malikh-Châh (1092). Les turcs, sunnites, n'ont par ailleurs que peu de sympathies pour les fatimides chiites et ou les assassins ismaélites. Chacun à tour de rôle espère que les Francs l'aideront, *nolens volens*, à éliminer son ennemi. Chacun cherche, par des accords, des cadeaux, des provisions, à pousser les Francs à passer outre leur territoire et à aller dévaster le royaume voisin. Il faudra une succession de grands chefs (Zengi, Nour ad-Din, Saladin¹⁸⁵) pour unir, au bout de cinquante années de luttes (1127-1174), le Proche-Orient musulman. Cette longue période de luttes intestines précédant l'unification donnera un répit aux royaumes chrétiens mais aboutira à la reprise de Jérusalem en 1187. La troisième croisade, celle de Richard Cœur de Lion, permettra aux royaumes latins d'Orient de se maintenir, fragilement, un siècle de plus.

C'est finalement en 1291 que s'achèvera ce que certains historiens décrivent comme la première aventure coloniale de l'Occident.

¹⁸³ Voir par exemple comment la découverte miraculeuse de la Sainte-Lance par Pierre Barthélémy dans une église d'Antioche assiégée redonne, au moment opportun, foi et courage aux troupes croisées. D'une manière générale, les défaites seront attribuées à la colère de Dieu face aux péchés des chrétiens alors que les victoires seront le signe que la croisade est sainte : la foi ne peut être falsifiée.

¹⁸⁴ Abu al-Hassan Ali ibn Muhammad ash-Shaybani, mieux connu sous le nom Ali ibn al-Athir (1160-1233), historien et biographe arabe ou kurde. La citation est tirée de **Maalouf A.**, *Les Croisades vues par les Arabes*, p. 75.

¹⁸⁵ Imad ad-Din Zengi (1087-1146) réunira sous son autorité Mossoul, Alep et Edesse. Son fils Nour ad-Din (~1117-1174) y ajoutera Damas. Saladin (Şalah ad-Din), fera la conquête de l'Égypte chiite au nom de Nour ad-Din mais y exercera le pouvoir seul. A la mort, en 1181, du fils et successeur de Nour ad-Din, Saladin détiendra le pouvoir sur la Syrie et l'Égypte, prenant ainsi en étau les trois royaumes chrétiens restants, mince bande de terres le long des rivages méditerranéens..

4.3. L'empire byzantin

Le grand schisme d'Orient, sans en être la cause, marque le début du déclin pour l'empire byzantin. Le Proche-Orient lui a échappé depuis longtemps et l'Asie mineure tombe, en 1071, aux mains des Turcs. Au même moment, les normands de Robert Guiscard s'emparent de l'Italie byzantine et veulent prendre Constantinople¹⁸⁶. Manquant d'une flotte de guerre, l'empereur fait appel aux vénitiens qui acceptent mais exigent en retour un privilège commercial exorbitant : l'exemption de toutes taxes et droits de douane pour leurs marchands et le contrôle exclusif sur un quartier de la capitale. L'empire, dont l'emprise territoriale se réduit, perd donc aussi une part du pouvoir économique que lui donnait son rôle d'intermédiaire commercial entre Orient et Occident.

S'il n'appelle pas, à proprement parler, l'Occident à l'aide, comme voudrait le laisser supposer sa lettre à Robert de Flandre¹⁸⁷, l'empereur Alexis I^{er} Comnène appelle pourtant de ses vœux, vingt-cinq ans plus tard, la venue d'une armée franque dont il espère la libération de l'Anatolie puis la reprise des possessions byzantines au Proche-Orient. Sa tentative de faire jurer fidélité aux barons de la première croisade, qui s'engagent à lui rendre l'hommage vassalique pour les terres reconquises, en témoigne. L'Anatolie sera bien reprise mais les royaumes latins ne lui feront pas allégeance. Pire, le légat du pape, Daimbert, se fait nommer patriarche de Jérusalem et remplace le clergé grec par des prêtres latins : le rapprochement entre Rome et Byzance en est empêché et la plaie du schisme s'en trouve plus béante encore.

Les byzantins refusent leur aide aux armées des deuxième¹⁸⁸ et troisième¹⁸⁹ croisades, nourrissant le ressentiment de l'Occident. Lorsqu'une quatrième croisade est rassemblée en 1202 pour reconquérir les lieux saints tenus par les successeurs de Saladin, elle sera détournée de ses objectifs et fatale à Constantinople. L'histoire est complexe mais se résume ainsi : les croisés ont prévu de s'embarquer pour l'Orient sur des bateaux vénitiens mais, n'arrivant pas à rassembler les fonds nécessaires, ils acceptent d'aider les vénitiens à reconquérir le port de Zara qui leur avait appartenu. Alexis, fils de l'empereur d'Orient leur offre alors de financer la croisade s'ils l'aident à remettre sur le trône son père, Isaac II, victime d'une usurpation ; les vénitiens

¹⁸⁶ Leur participation à la première croisade, sous les ordres de Bohémond de Tarente, fils de Robert Guiscard, sera une manière de poursuivre cet objectif.

¹⁸⁷ Qui s'avère être un faux, voir **Paparrigopoulos C.**, *Lettre d'Alexis I*

¹⁸⁸ La seconde croisade est initiée par la chute d'Edesse, elle s'ébranle en 1148 avec le roi de France Louis VII, accompagné de son épouse Aliénor d'Aquitaine et l'empereur du Saint-Empire Conrad III à sa tête. L'armée perd les quatre cinquièmes de ses effectifs en traversant l'Anatolie puis tente, contre l'avis des rois latins, de conquérir Damas. La croisade s'achève sur un échec total.

¹⁸⁹ Déclenchée par la prise de Jérusalem par Saladin en 1187, la troisième croisade est conduite par le roi de France Philippe Auguste, l'empereur germanique Frédéric I^{er} Barberousse et le jeune roi d'Angleterre Richard Coeur de Lion. Frédéric se noie en traversant une rivière des Monts Taurus et ses troupes se dispersent immédiatement après sa mort. Les souverains français et anglais reprennent ensemble Saint-Jean d'Acre après quoi Philippe retourne s'occuper de son royaume. Richard reprend plusieurs autres villes du littoral mais échoue à pénétrer plus profondément en Palestine ; Jérusalem reste sous le contrôle des musulmans. La troisième croisade donne toutefois un répit aux états latins d'Orient : ils étaient près de disparaître en 1189, ils survivront encore un siècle.

soutiennent ce projet qui renforcerait leur pouvoir et le doge Dandolo promet aux croisés son soutien s'ils restaurent Isaac. Une fois à Constantinople, Alexis découvre que les coffres impériaux sont vides ; les croisés, impatients et avides, s'emparent de la ville et la mettent à sac (1204). Naît ainsi l'éphémère empire latin d'Orient¹⁹⁰. La cour byzantine se réfugie à Nicée alors que le reste de l'empire est divisé en principautés franques.

Le pape, mal avisé, ne s'y oppose pas immédiatement mais comprend pourtant finalement que le sac de leur ville sainte rend toute réconciliation œcuménique impossible :

*Comment fera-t-on revenir l'Église grecque à l'unité et comment obtiendra-t-on d'elle qu'elle soit dévouée au Siège apostolique après l'avoir affligée et persécutée. Elle n'a vu chez les Latins que des exemples de perversité et des œuvres de ténèbres, en sorte qu'elle est en droit de les détester comme des chiens.*¹⁹¹

Ce n'est qu'en 1259 que Michel VIII Paléologue¹⁹² reprend Constantinople. La ville est toutefois dans un triste état et le traité que le nouvel empereur signe avec Gênes, à l'instar de celui qui avait si longtemps lié l'empire à Venise, empêche Byzance de développer pleinement son activité commerciale.

Le fils de Michel, Andronic II Paléologue (1259-1282-1332), sera l'empereur régnant pendant le pontificat de Jean XXII.

¹⁹⁰ Au début du XIV^e siècle, Charles de Valois, frère de Philippe le Bel, épouse en 1302, en seconde noce, Catherine de Courtenay, petite-fille du dernier empereur latin Baudouin II de Courtenay. Elle apporte à son époux le titre d'empereur *titulaire* de Constantinople qui sera encore porté par leurs descendants jusqu'en 1383. Charles, toujours en quête d'un royaume, tentera à de multiples reprises de convaincre son frère et les autres princes d'occident, de lancer une croisade pour lui rendre son bien (voir notamment **Druon M.**, *Le roi de fer*, p. 95).

¹⁹¹ Lettre d'Innocent III au légat Pierre de Saint-Marcel datée du 12 juillet 1205. La rancune liée au sac de Constantinople empêchera désormais Byzance de solliciter l'aide de l'Occident, même lorsque le péril deviendra extrême. L'historien byzantin Doukas (~1400~1462), à qui l'on doit une description détaillée de la chute de l'empire d'orient et de son remplacement par l'empire ottoman écrira, à propos de la chute de Constantinople en 1453 : « *Si en cet instant un ange était descendu du ciel et s'il avait dit 'acceptez l'unification des Églises et je chasserai l'ennemi hors de la ville', ils ne s'y seraient pas résolus et se seraient plutôt livrés aux Turcs qu'à l'Église romaine.* »

¹⁹² L'origine du nom est incertaine mais elle pourrait être liée aux origines italiennes de la famille, spécifiquement de la ville de Viterbe ← *vetus verbiium* → Παλαιολόγος.

4.4. Le Saint Empire¹⁹³ et l'Italie

■ Les origines

On a vu Charlemagne s'emparer du titre impérial et ses descendants démembrer son empire. La partie est de l'empire, la Francie orientale, n'est pas un domaine homogène. Son territoire rassemble d'abord quelques uns des derniers territoires conquis par Charlemagne (cf. Figure 12) : la Saxe, la Bavière, la Carinthie mais les terres d'empire plus anciennes, comme la Thuringe, la Souabe ou la Franconie conservent et cultivent également une identité forte¹⁹⁴. À la tête de ces territoires on retrouve des membres de la noblesse d'empire (*Reichsaristokratie*) ; ils appartiennent aux lignages qui règnent partout en Occident mais sont également ancrés dans la noblesse locale par leurs mariages. Ils forment la tête d'un système féodo-vassalique qui ressemble, à bien des égards, à celui qui s'est mis en place en Francie occidentale.

Même s'ils sont avant tout préoccupés de leurs richesses et de l'accroissement de leurs territoires, la montée des périls leur impose de faire passer les intérêts du royaume avant les leurs et, pour résister efficacement aux incursions hongroises, il leur faut un chef. La lignée carolingienne s'est éteinte (Charles le Gros †888, Arnulf de Carinthie †899, Louis IV l'Enfant †911) et l'unité franque sous l'autorité de Charles le Simple, roi de Francie Occidentale, n'est pas envisageable¹⁹⁵ ; ils élisent donc un des leurs : Conrad, duc de Franconie. En Francie occidentale aussi, à peu près au même moment, le principe dynastique s'efface devant la désignation par les pairs (cf. p. 105). A l'ouest ce choix sera éphémère, à l'est ce sera une norme fragile ponctuée de successions en ligne directe.

∴

Le règne de Conrad, malgré l'appui de l'Église, sera plus souvent marqué par les luttes intestines avec ses pairs que par les succès face à l'ennemi : une chose est de désigner un roi, une autre est de lui obéir. Après huit années d'un règne difficile,

¹⁹³ L'épithète « Saint » n'apparaît formellement qu'en 1254 (*Sacrum Romanum Imperium, Heiliges Römisches Reich*) et ce n'est qu'en 1441 qu'on y ajoute « de la nation germanique » (*Teutonicae nationis, Deutscher Nation*).

¹⁹⁴ Il ne s'agit pas uniquement de la perpétuation d'une identité ancienne qui aurait préexisté à l'intégration dans l'empire de Charlemagne mais aussi d'une identité construite par les institutions et le droit carolingien : « *l'étude des lois promulguées par les Carolingiens [...] prouve qu'elles ont peut-être contribué tout autant à la formation d'unités ethniques que la mémoire des luttes épiques soutenues contre les Francs. [...] Lorsque le pouvoir impérial s'affaiblit et finalement disparut, [...] des chefs régionaux reconstituèrent [les regna carolingiens], qui dans une certaine mesure correspondaient à des ethnies reconnues par les Francs qui, par leur législation, avaient précisés leur identité. Ainsi les regna carolingiens devinrent-ils au début du X^e siècle les duchés ethniques, les Stammeshertzogtümer. Ce ne sont donc pas les ethnies qui ont formé les duchés pour qu'une structure juridique garantît leur existence. Ce sont les 'grands' qui, tout à la fois pour accroître leur pouvoir et pour enrayer l'anarchie favorisée par l'éclipse de l'empire, firent revivre une institution carolingienne.* », **Rapp F.**, *Le saint-empire romain germanique*, p. 37-38.

¹⁹⁵ Elle ne le sera jamais malgré les liens de sang qui unissent les souverains de l'ouest et de l'est. Otton III envisagera, sans succès, la réunion des empires romains et grecs mais jamais la réunion des parties de l'empire carolingiens. Au fond le *Drang nach Osten* est une bien vieille histoire ...

Conrad cède les insignes du pouvoir à Henri, duc de Saxe, auquel on attribuera le joli qualificatif d'Oiseleur¹⁹⁶ ; les grands confirmeront sa désignation en 919.

Si Conrad avait été sacré par l'archevêque de Mayence, Henri refusera le sacre pour mieux marquer son statut de *primus inter pares* et ne pas heurter la sensibilité jalouse de ses pairs. Quand il meurt en 936, Henri a considérablement accru son territoire, apaisé les tensions internes, combattu avec succès les Hongrois. L'éclat de la couronne sort renforcé de ses dix-sept années de règne et les électeurs acceptent sa recommandation en élisant son fils Otton I^{er}.

Celui-ci se place rapidement dans les pas de Charlemagne. Il se fait couronner à Aix et entend, plus que son père, régner et imposer son autorité. Son règne se déroule en deux phases. De 936 à 962 il fait face à de nombreux troubles internes mais impose son autorité, notamment en battant définitivement les hongrois qui se sédentarisent enfin et s'ouvrent alors au christianisme. Au cours de la dernière décennie de son règne (962-973), Otton, qu'on appellera « le Grand », va accroître son pouvoir et restaurer l'empire.

Si Henri avait tenté de baser son système sur l'établissement de relations amicales avec ses pairs et sur une collégialité de façade, Otton veut croire, au début de son règne, que les alliances matrimoniales et les liens familiaux consolideront son pouvoir. Trahi, il met en place le *Reichskirchensystem* qui constituera l'armature de l'empire à venir : en retirant aux ducs le droit de désigner les prélats des diocèses de leurs duchés il s'arroge le pouvoir d'y nommer des hommes de confiance. Le clergé devient le relai du pouvoir royal dans les territoires ; désignés par l'empereur ou suscités puis investis par lui, les évêques n'étaient que rarement nés dans les diocèses qui leur échoyait ; ce corps épiscopal uni, sans attaches territoriales et qui devait tout au souverain, reprenait à son compte la fonction comtale telle que l'avait voulue les carolingiens.

Appelé à l'aide par le pape Jean XII, dont les états pontificaux avaient été investis par le roi d'Italie, Otton traverse les Alpes en 961, dépose le roi Bérenger, coiffe la couronne italienne puis descend sur Rome où il est sacré empereur le 2 février 962. Après trente-huit années d'éclipse, l'empire renaît de ses cendres et, pour la première fois depuis 843, il est porté par un prince fort.

Otton force son avantage et impose que, dorénavant, le pape prêtera serment entre ses mains avant d'être consacré. Jean XII, intrigant contre celui auquel il a imprudemment cédé trop de pouvoir, est déposé en 963 et l'empereur fait prêter aux Romains un serment par lequel ils s'engagent à ne pas désigner de pape sans son consentement ou celui de ses descendants.

Après six années passées en Italie, Otton retraverse les Alpes et y restaure son autorité écornée par cette longue absence. A sa mort en 973 son fils, Otton II, déjà couronné à Aix en 961 et sacré à Rome par Jean XIII en 967, lui succède pour un règne trop bref : sa mort inopinée, à seulement vingt-huit ans, en 983, est un choc pour l'empire. Malgré quelques contestations contre cette succession en ligne directe, son

¹⁹⁶ Pour montrer l'intrication des familles régnantes, dès ce lointain X^e siècle, mentionnons que Henri I^{er} l'Oiseleur maria une de ses filles à Louis IV, roi de Francie occidentale et une autre à Hugues le Grand, père d'Hugues Capet ; quel que fût l'issue du combat pour le pouvoir qui opposait les deux hommes, le roi de Francie occidentale eût donc eu Henri pour ascendant.

fils de trois ans est sacré sous le nom d'Otton III. Sa mère et sa grand-mère exerceront une régence efficace jusqu'à ce qu'en 994, âgé d'à peine 14 ans, il prenne en main les rênes du pouvoir. On a vu (p. 66) que son rêve de *renovatio imperii* ne durera qu'un bref instant : il meurt le 23 janvier 1002, chassé de Rome d'où il avait voulu régner. Son ambition visionnaire a failli mettre à mal l'œuvre de ses prédécesseurs.

∴

Son successeur, désigné à nouveau par les grands, sera Henri II, duc de Bavière. Signe de l'abandon du projet grandiose d'Otton III, le sceau du nouvel empereur portera la mention *renovatio regni Francorum* : après avoir rêvé à l'universel, voulant réunir Rome et Byzance dans un empire romain renouvelé, la priorité est désormais clairement de restaurer l'ordre dans le royaume et d'y instaurer un équilibre des pouvoirs favorable à l'empereur. N'osant quitter la Francie pour se faire couronner à Rome, mais voulant affirmer son autorité sur ses territoires italiens, Henri se pare du titre de *Romanorum rex*. L'usage se perpétuera et, dorénavant, l'empereur sera désigné par ce titre de roi des Romains tant qu'il n'aura pas été sacré par le souverain pontife.

Henri II meurt sans enfant et c'est Conrad II le Jeune qui est désigné en 1024 ; on dira de lui que « à sa selle pendent les étriers de Charlemagne »¹⁹⁷. A sa mort, l'empire s'est accru de la Bourgogne et la Lombardie y est fidèlement attachée. Il a su s'entourer de ministériaux compétents qui ont accru le professionnalisme du gouvernement. Il est aussi un des premiers souverains à considérer et exprimer que le royaume est plus que les possessions d'un roi, qu'il existe en dehors de lui et se perpétue après lui : la notion d'État, perdue depuis la chute de l'empire romain, refait timidement surface.

Henri III, épris de pureté et alternant les gestes de sévérité et d'indulgence comme s'il ne savait réunir en un comportement constant les exigences contradictoires de sa charge et de sa foi, transposa dans son territoire le mouvement de la paix de Dieu, réforma son église en veillant à y nommer des évêques dignes et amena sur le siège de Saint-Pierre le pape Léon IX qui allait initier la réforme grégorienne (p. 88) sans réaliser qu'il initierait par ce choix un conflit durable entre l'empire et la papauté. Il meurt en 1056 alors que l'empire est en pleine instabilité, les ducs se rebellant contre la manière dont il exerce son pouvoir.

Son fils, Henri IV, déjà couronné, n'a que six ans mais les ducs acceptent de reconnaître son autorité, sous la régence de sa mère, à condition de pouvoir revoir leur décision si l'enfant s'avère indigne ou incapable de régner. Henri IV, grâce à l'œuvre de ses prédécesseurs, se trouve à la tête d'un empire à la superficie énorme, constitué de trois états distincts (Francie orientale qu'on commence à désigner du vocable *regnum teutonicorum*, Lombardie, Bourgogne). Cet empire est toutefois difficile à gouverner tant il est marqué par une profonde diversité ethnique, linguistique, géographique, climatique, sociologique, juridique et économique.

¹⁹⁷ Rapp F., *Le saint-empire romain germanique*, p. 80.

■ Henri IV et la querelle des investitures

Comme on l'a vu (p. 88) les papes successifs qui, à compter de Léon IX, vont soumettre l'Église à une profonde réforme, s'attaquent à deux pêchés graves qui affectent le clergé : la simonie et le nicolaïsme. Ils en imputent la principale responsabilité à l'investiture laïque par un raisonnement que Francis Rapp résume ainsi :

*la confusion entre le spirituel et le temporel [fait] d'un laïc le maître des nominations ecclésiastiques ; les choix qu'il [opère sont] nécessairement inspirés par la recherche d'un avantage séculier ; [qu'important] alors les qualités religieuses du candidat pourvu qu'il fût docile voire vénal.*¹⁹⁸

On a vu aussi comment, faute de pouvoir s'appuyer en confiance sur l'aristocratie, les empereurs, à la suite d'Otton I^{er}, avaient conçu un système de pouvoir duquel les évêques étaient un rouage essentiel. Le pape voulait donc interdire à l'empereur ce qui était à la base de son pouvoir : le conflit était inévitable.

Grégoire VII ne se heurte toutefois pas immédiatement à Henri IV mais, deux ans après son accession au trône de Saint-Pierre, en 1075, l'empereur lui en donne le prétexte en nommant, à la suite d'excès des patarins¹⁹⁹, un nouvel archevêque de Milan en lieu et place de celui élu canoniquement. Grégoire VII proteste et affirme l'interdiction absolue des investitures laïques ; Henri IV y répond en convoquant, à Worms, en janvier 1076, une assemblée d'évêques allemands qui déposent le pape en l'accusant de divers crimes. Le pape excommunie Henri en retour et délève ses sujets de leur serment de fidélité. Le roi des romains lui répond sans ambages :

*« Moi, Henri, roi par la grâce de Dieu, je te dis avec tous mes évêques : descends, descends [du siège apostolique que tu as usurpé], homme damné pour les siècles ! »*²⁰⁰.

Si Henri IV méprise la sanction pontificale, la première excommunication d'un souverain par le pape, il n'en est pas de même de ses grands féodaux ni des évêques allemands. Abandonné par eux, menacés d'être remplacé à la tête de l'empire, Henri n'a d'autre choix que d'accepter l'humiliation. Il se rend en janvier 1077 au château de Canossa, nid d'aigle sur les pentes ouest des Apennins septentrionaux, où le pape, en route vers la diète qui devait se tenir à Augsbourg et à laquelle les grands féodaux l'avaient invité à participer, avait trouvé refuge au cœur de l'hiver. Grégoire le laissera vainement implorer son pardon pendant trois longues journées, en tenue de pénitent, pieds nus, à la porte du château, avant de le recevoir et de lever les sanctions.

Les suites de Canossa sont toutefois désastreuses pour Grégoire. Les nobles allemands se sentent trahi par ce pardon qui les privent d'une raison de déposer Henri. Celui-ci, humilié, ne songe qu'à violer ses engagements et Grégoire doit l'excommunier à nouveau en 1080, Henri fait alors élire un antipape et descend sur Rome pour l'y installer et s'en faire enfin couronner en 1084. Grégoire appelle à son aide les Normands de Sicile, conduits par Robert Guiscard. Le pape légitime est délivré mais

¹⁹⁸ Rapp F., *Le saint-empire romain germanique*, p. 130.

¹⁹⁹ La Pataria est, au XI^e siècle, un mouvement de révolte du bas-clergé et de la population milanaise contre les abus de l'archevêque de la ville.

²⁰⁰ Cité dans Christophe P., *2000 ans d'histoire de l'Église*, p.332.

les Normands pillent la ville et la population romaine se retourne contre Grégoire qui doit fuir la ville ; il meurt à Salerne, en Campanie, en 1085.

Henri IV triomphe de son rival mais le désordre est complet dans l'empire. Son règne se prolongera encore vingt ans ; il sera marqué par la trahison de ses deux fils, Conrad d'abord, Henri ensuite qui, tous deux, réalisent que l'affrontement avec Rome est improductif et que grands et petits sont las de suivre un empereur excommunié. Henri IV meurt, humilié et miné par le chagrin, le 7 février 1106.

∴

Il faudra attendre 1122 pour que Calixte II et Henri V, reprenant les idées de l'évêque Yves de Chartres qui avaient déjà prévalu en France et en Angleterre, arrivent à un compromis, premier accord entre un pape et un état au sujet d'affaires religieuses. Le concordat de Worms prévoit une élection des évêques en trois phases : le clergé procède d'abord librement à l'élection de l'évêque, celui-ci reçoit alors de l'empereur, « *par le sceptre* », les droits régaliens attachés à sa charge et, enfin, le métropolitain de sa province le consacre « *par l'anneau ou la crosse* ». La querelle des investitures avait duré un demi-siècle et le pouvoir impérial en sortait affaibli au profit des grands, d'une part, et de la papauté, d'autre part. L'empire et l'empereur devenaient choses distinctes dans un contexte où l'*imperium* redevenait un office et non plus une fonction charismatique.

■ Les deux Frédéric

L'empire connaît, de 1106 à 1250, une histoire riche et complexe, marquée par deux empereurs d'exception : Frédéric I^{er} Barberousse (1122-1152²⁰¹-1190) et son petit-fils Frédéric II (1194-1215-1250). Le premier se noiera, à l'issue d'un long règne, en se rendant à la troisième croisade (cf. note 189) alors que le second obtiendra par une diplomatie plus efficace que tous les efforts guerriers qui ont précédé, la restitution de Jérusalem²⁰².

Ce siècle et demi est marqué de trop d'évènements et de péripéties pour en donner même un aperçu chronologique, peu pertinent d'ailleurs dans notre contexte. On peut toutefois en retenir quelques éléments clés.

On observe d'une part l'alternance de phases dynastiques (Frédéric I^{er}, Henri VI et Frédéric II) et d'applications sporadiques du principe électoral (Lothaire III, Conrad III, Otton IV). Cette absence de stabilité dans l'institution impériale²⁰³ conduira à deux longs interrègnes de 1190 à 1211 puis de 1254 à 1273.

Le deuxième élément clé est l'alternance de phases de collaboration et de confrontation entre l'empire et la papauté. On verra que le pontificat de Jean XXII sera marqué par un antagonisme permanent avec l'empereur Louis IV.

²⁰¹ On ne fait pas ici, dans cette énumération, de distinction entre la date de l'élection comme roi des Romains et la date du sacre impérial éventuel à Rome).

²⁰² Sixième croisade (1228-1229). Pour mémoire, la cinquième croisade avait retrouvé, après que la quatrième ait dévié de son objectif et conduit à la prise de Constantinople, les objectifs initiaux et visait la prise de territoires égyptiens, espérant les échanger contre Jérusalem. La prise de Damiette, port important du delta du Nil, augure bien de l'opération mais l'intransigeance du légat Pélagie conduit finalement à un échec complet.

²⁰³ On ne fait ici aucune distinction entre les titulatures de roi des romains et d'empereur du Saint-empire.

La troisième caractéristique de l'empire, qui le différencie de son concurrent français, est l'incapacité de l'empereur à accroître son territoire propre, le *fisc*, à cause notamment d'une pratique de réinféodation systématique des fiefs confisqués ou en déshérence (*Leihezwang*). La possession d'un trop vaste domaine est d'ailleurs un obstacle à l'élection impériale : lorsque Lothaire III dote son gendre Henri de Bavière, qu'il souhaite voir lui succéder, d'un vaste territoire, il aliène en fait les électeurs qui craignent de choisir comme empereur un grand dont le territoire s'étendrait de la Baltique à la Méditerranée. Ils préféreront Conrad à Henri qui perdra d'ailleurs toutes ses possessions dans les années suivantes.

C'est enfin la politique italienne de l'empire qui nous intéresse au plus haut chef. Arrêtons-nous un instant sur la situation en Italie du Nord (conflit des guelfes et des gibelins) et en Italie du Sud (suzeraineté sur la Sicile).

■ Guelfes et Gibelins

Les guelfes et les gibelins sont deux factions qui s'opposent en Italie lombarde dès le XI^e siècle. A l'origine proche de la famille des Welf²⁰⁴, les guelfes s'opposent aux gibelins qui soutiennent les Hohenstauffen²⁰⁵. Les deux clans sont toutefois plus pertinemment associés l'un à la papauté et l'autre à l'empire ; on les désigne d'ailleurs par les noms savants de *pars ecclesiae* et de *pars imperii*²⁰⁶. En fait, chaque famille italienne pourvue d'une once de puissance finira par adopter, de manière souvent fluctuante, l'une ou l'autre étiquette pour affirmer sa singularité, sa différence, justifier sa haine de l'autre²⁰⁷ ou tenter d'asseoir ou d'accroître son pouvoir. Pour compliquer le tout, les guelfes finiront pas se scinder, à partir de 1300, entre guelfes noirs, tenant de l'élite florentine, et guelfes blancs plus proches du peuple.

L'antagonisme radical des guelfes et des gibelins deviendra le symbole même des haines féroces et irréconciliables voire de toute guerre civile, l'archétype de deux partis que tout oppose. Au moment de la réforme, on nommera guelfes les protestants et gibelins les catholiques ; lorsque Michel de Montaigne est pris à partie, en 1586, dans le conflit qui oppose Henri de Guise, chef de la Ligue catholique, à Henri de Navarre, futur Henri IV, qui est à la tête du parti protestant, il décrit ainsi ce que lui vaut sa neutralité :

*Je fus étrillé par toutes les mains : pour le Gibelin, j'étais Guelfe, pour le Guelfe, Gibelin.*²⁰⁸

Au XIX^e siècle, la philosophie politique allemande associera encore le parti guelfe à la gauche libérale et le parti gibelin à la droite conservatrice.

²⁰⁴ Henri de Bavière, candidat malheureux à l'empire au décès de son beau-père Lothaire III et Otton IV dont le règne impérial s'intercale entre ceux d'Henri VI et de Frédéric II.

²⁰⁵ Conrad III, Frédéric I^{er}, Henri VI, Frédéric II. Le nom « gibelin » est dérivé, par un glissement phonétique complexe, du château de Waiblingen, terre d'origine des Stauffen.

²⁰⁶ Ce qui fournit d'ailleurs un moyen mnémotechnique pour les différencier : considérer la dernière voyelle du nom. « E → *pars Ecclesiae* » : les guelfes défendent l'autorité de l'Église, « I → *pars Imperii* » : les gibelins sont les tenants de l'autorité impériale.

²⁰⁷ La haine des Capulet et des Montagu mise en scènes dans Roméo et Juliette s'inscrit dans cette opposition.

²⁰⁸ Michel de Montaigne, *Essais*, III, 12.

■ Sicile

La Sicile, qui désigne à la fois le territoire insulaire et un vaste territoire continental au sud de la péninsule italienne²⁰⁹, a été successivement contrôlée par l'empereur byzantin, par des émirs musulmans puis par les Normands de Robert Guiscard et ses descendants.

Le roi Guillaume II (1166-1189) est contraint de se rapprocher de l'empereur Frédéric I^{er} et, pour sceller leur alliance, les deux souverains procèdent au mariage de la tante du roi, Constance, au fils de l'empereur, le futur Henri VI. Il semble peu probable, au moment où on célèbre les noces, qu'il s'agisse d'autre chose qu'un gage d'amitié et de fidélité. Qui penserait en effet, en 1186, que Guillaume mourra trois ans plus tard, sans enfant et que la couronne de Sicile reviendra alors, par Constance, à Henri VI puis, en 1198, à son fils Frédéric, âgé d'à peine trois ans ? Lorsque celui-ci deviendra, bien plus tard, en 1220, empereur du Saint Empire, il y rattachera, pour un temps, la Sicile.

En 1266, profitant du conflit qui oppose, une fois de plus, la dynastie des Hohenstauffen au pape, Charles d'Anjou, frère de Saint-Louis, s'empare de la Sicile que le pape lui donne en fief. Son pouvoir sur la Sicile insulaire se termine rapidement et les français sont massacrés par les siciliens lors des Vêpres Siciliennes du mardi de Pâques 1282. La Sicile insulaire passera alors, pour plusieurs siècles, sous le contrôle des rois d'Aragon. Les Anjou préserveront leur pouvoir sur la Sicile continentale jusqu'en 1442, date à laquelle les deux Siciles sont brièvement réunies sous le règne d'Alphonse I^{er} d'Aragon.

Au moment où Jean XXII se coiffe de la tiare, Frédéric II d'Aragon règne en Sicile insulaire et Robert I^{er} d'Anjou règne à Naples. Nous verrons, *in illo tempore*, la proximité étroite entre notre pape et la maison d'Anjou-Sicile.

■ L'empire à l'époque de Jean XXII

Après la mort de Frédéric II en 1250, le titre de roi des romains est porté par des hommes sans pouvoirs : c'est le grand interrègne. Viennent ensuite Rodolphe et Albert de Habsbourg ainsi que Adolphe de Nassau mais aucun d'eux n'est sacré empereur. Ce privilège reviendra brièvement à Henri VIII de Luxembourg ; élu en 1308, il recevra la couronne impériale à Rome, en 1312, des mains de trois cardinaux, le pape Clément V étant en Avignon. Il mourra de la malaria en 1313.

Louis IV lui succède en 1314 et règnera jusqu'à sa mort en 1347 ; il sera l'ennemi intime de Jean XXII tout au long de son pontificat.

²⁰⁹ On parlera, beaucoup plus tard (1442-1458 puis 1816-1861), mais l'expression est parlante, du Royaume des Deux-Siciles, résultat toujours temporaire de l'unification du royaume de Sicile et du royaume de Naples.

4.5. Le royaume de France

■ Capétiens ou robertiens ?

A la mort de Louis le Pieux, en 840, l'empire carolingien se divise en trois parties : la Francie occidentale, la Lotharingie et la Francie orientale. La haute aristocratie doit alors choisir auquel des trois souverains il engage sa fidélité ; ce faisant, il doit abandonner les possessions qu'il détient dans les autres royaumes. Robert le Fort, dont la famille apparaît dès le VIII^e siècle dans les territoires situés aux marges des terres pippinides, choisit en 840 de s'inféoder à Charles le Chauve. A sa mort en 866, Robert détient de vastes terres, principalement situées entre Laon et Orléans ; elles constitueront, jusqu'à Hugues Capet, la base du pouvoir de la famille.

Le fils aîné de Robert, Eudes, défend vaillamment Paris lorsque les Normands assiègent la ville en 885-886. A la mort de Charles le Gros, une assemblée de grands le choisit comme roi. Les pippinides s'étaient emparés des leviers du pouvoir mérovingien avant d'en coiffer la couronne et de donner naissance à un nouvel empire ; l'histoire se répète ici et les derniers carolingiens abandonnent d'abord une part de plus en plus grande de leur autorité aux comtes, marquis et ducs de leur cours avant de les laisser s'emparer de leur couronne. A sa mort en 898, Eudes recommande toutefois d'en revenir à la lignée carolingienne et c'est Charles le Simple qui lui succède pour vingt ans d'un règne au cours duquel Robert, un autre fils de Robert le Fort, joue un rôle de premier plan qui lui vaudra d'être élu roi en 922. C'est un autre grand, Raoul de Bourgogne qui lui succède avant que ne s'amorce, en 933, une dernière restauration carolingienne qui durera près de cinquante ans : ce seront les règnes de Louis IV, Lothaire III et Louis V. Qu'ils aient été à son service ou se soient opposé à lui, les robertiens n'ont jamais été loin du pouvoir royal et, en 987, le principe électif étant réintroduit une dernière fois à la mort inopinée et sans descendance de Louis V, c'est un des leurs, Hugues Capet, qui est porté sur le trône.

Robert le Fort a établi la puissance et la fortune de la famille, ses deux fils, Eudes I^{er} et Robert I^{er} ont exercé la fonction royale et son arrière petit fils, Hugues, initie la longue lignée capétienne. Hugues le Grand, fils de Robert I^{er} et père d'Hugues Capet, n'aura certes pas ceint la couronne royale mais il aura joué un rôle fondamental tout au long de la restauration carolingienne et créé ainsi les conditions de l'élection de son fils.

L'élection d'Hugues Capet ne doit donc rien au hasard – sinon celui de l'accident [qui coûte la vie à] Louis V, qui l'a permise ; elle résulte de tout un ensemble d'alliances, de dispositions favorables, d'images positives de leur famille que le nouveau roi et ses ancêtres ont su se ménager depuis quatre générations dans l'aristocratie et le clergé du royaume.²¹⁰

■ Royauté héréditaire et extension du domaine royal

Le succès de la dynastie capétienne s'explique, avec le recul, par trois éléments : l'introduction et le maintien opiniâtre d'une succession héréditaire, l'accroissement

²¹⁰ Menant F. et al., *Les Capétiens*, p. 31

patient mais systématique du domaine royal et une remarquable longévité des mâles de la famille.

Commençons par ce dernier point même s'il n'est peut-être que secondaire. La durée moyenne du règne des onze premiers capétiens aura été de trente ans ; seuls deux de ces premiers capétiens ont régné moins de dix ans et quatre d'entre eux ont régné plus de quarante ans. Un long règne permet certes de commettre de nombreuses erreurs mais il donne aussi la possibilité de les corriger. Une longue vie permet de mener une politique patiente, laissant ses opposants s'user puis mourir. Considérant une telle longévité dans le lignage, on comprend le désarroi du peuple de France lorsque, après la mort de Philippe le Bel en 1314, cinq rois furent successivement couronnés en moins de quatorze années.

| | |
|------------------------|-----------|
| Hugues Capet | 987-996 |
| Robert II le Pieux | 996-1031 |
| Henri 1er | 1031-1060 |
| Philippe 1er | 1060-1108 |
| Louis VI le Gros | 1108-1137 |
| Louis VII le Jeune | 1137-1180 |
| Philippe II Auguste | 1180-1223 |
| Louis VIII le Lion | 1223-1226 |
| Louis IX (Saint Louis) | 1226-1270 |
| Philippe III le Hardi | 1270-1285 |
| Philippe IV le Bel | 1285-1314 |

Comme quelques autres grandes familles, les robertiens semblent avoir pris conscience du risque que le morcellement successoral fait courir à leur patrimoine et ils commencent, bien avant le sacre de Hugues, à privilégier l'aîné dans les partages successoraux successifs afin de préserver l'intégrité du domaine, assise du pouvoir familial. Hugues reçoit ainsi, à la mort de son père, le marquisat de Neustrie et le titre de duc des Francs alors que son frère Othon n'obtient la Bourgogne que par mariage avec l'héritière ducale ; le dernier frère, Eudes, devient cleric avant de succéder à son frère en Bourgogne. Au moment où le principe électif s'impose comme norme dans l'empire germanique, Hugues et ses successeurs vont au contraire réussir à imposer le principe dynastique. L'héritier sera, jusqu'à Philippe Auguste, sacré du vivant de son père, en présence des grands réunis et le domaine royal restera indivis.

Ce domaine royal assure la vie matérielle du souverain et finance ses actions. Le principe veut en effet que le Roi vive « *du sien* » c'est-à-dire de ses biens propres sans possibilités de demander des contributions aux autres grands seigneurs ni à lever des impôts sur la population du royaume si elle n'est pas sur ses terres. Or le domaine robertien a fondu pendant le demi-siècle de la restauration carolingienne et il est morcelé, disparate et menacé de tous bords, y compris de l'intérieur car des puissances hostiles sont parfois installées au milieu des terres royales. Plusieurs grands vassaux sont plus riches et plus puissants que le roi en ces X^e et XI^e siècles. Alors la grande affaire des capétiens va être d'accroître leur domaine par la guerre, les alliances, les mariages et les rachats opportuns. Les progrès furent lents (Figure 16 et Figure 17), un travail de grignotage plus que de conquête, mais constants et opiniâtres,

avec des moments d'accélération comme sous le règne de Philippe Auguste (Figure 18) ou de Philippe le Bel (Figure 19).

Les détails de cette reconquête²¹¹ ne nous intéressent guère. Arrêtons-nous toutefois rapidement sur les possessions continentales de la couronne anglaise, particulièrement importants en ce XIV^e siècle. Nous reviendrons plus tard sur la situation d'Avignon et du Comtat Venaissin.

■ L'Aquitaine anglaise

L'Aquitaine a toujours eu un statut à part dans les différents royaumes qui se sont succédés sur le territoire de l'actuelle France. On a vu (p. 29) que les Wisigoths s'étaient installés comme fédérés en Aquitaine vers 418. Clovis intègre ce territoire au royaume Franc en 507 mais les ducs d'Aquitaine revendiquent fièrement leur autonomie ; Charles Martel et ses fils Carloman et Pépin le Bref doivent notamment mener de multiples campagnes (760-768) pour contrôler ce vaste duché.

Charlemagne crée en 768 le royaume d'Aquitaine pour son fils Louis le Pieux. Au cours du tumultueux IX^e siècle, l'Aquitaine passe successivement entre les mains de deux fils de Louis, Pépin d'Aquitaine puis Charles le Chauve avant d'échoir à deux enfants de ce dernier : Charles l'Enfant puis Louis le Bègue. Carloman II, fils de ce dernier, portera encore le titre de roi d'Aquitaine mais après lui le pouvoir y sera exercé par le duc d'Aquitaine comme vassal du roi de France.

Aliénor d'Aquitaine, née vers 1122, hérite du duché alors qu'elle n'a que quinze ans ; elle épouse le roi de France Louis VII quelque mois plus tard, apportant son duché en dot et étendant ainsi considérablement le territoire royal. Comme on l'a vu (note 188), Aliénor et Louis participent à la deuxième croisade mais le couple s'y déchire et le mariage est annulé en 1152 en arguant de la consanguinité des époux. Elle épouse la même année, en seconde noces, Henri Plantagenêt, duc de Normandie et comte d'Anjou et du Maine.

Henri est, par sa mère Mathilde, le petit-fils du roi d'Angleterre Henri I^{er}. Au décès de ce dernier en 1135 c'est Mathilde qui aurait dû lui succéder mais Etienne de Blois a usurpé le trône. Henri et sa mère mène bataille contre Etienne qui finit par reconnaître Henri comme héritier. En 1154, Henri et Aliénor sont couronnés roi et reine d'Angleterre. Une vaste moitié ouest de la France est désormais rattaché à la couronne anglaise (Figure 20) ; ce sera une source de conflit permanent entre les rois de France et d'Angleterre et une des origines de la dévastatrice guerre de cent ans (1337-1453).

²¹¹ Voir par exemple l'article « Domaine royal français » de Wikipedia ([→](#)).

4.6. Illustrations



Figure 15: Le concile cadavérique de 897 où le pape Formose (891-896) fût exhumé pour être jugé par son successeur Etienne VI (896-897) est un symbole de l'abaissement de la papauté au IX^e et X^e siècle. « *Le Pape Formose et Etienne VI* », tableau peint en 1870 par Jean Paul Laurens (1838-1921), Musée des Beaux-Arts, Nantes.

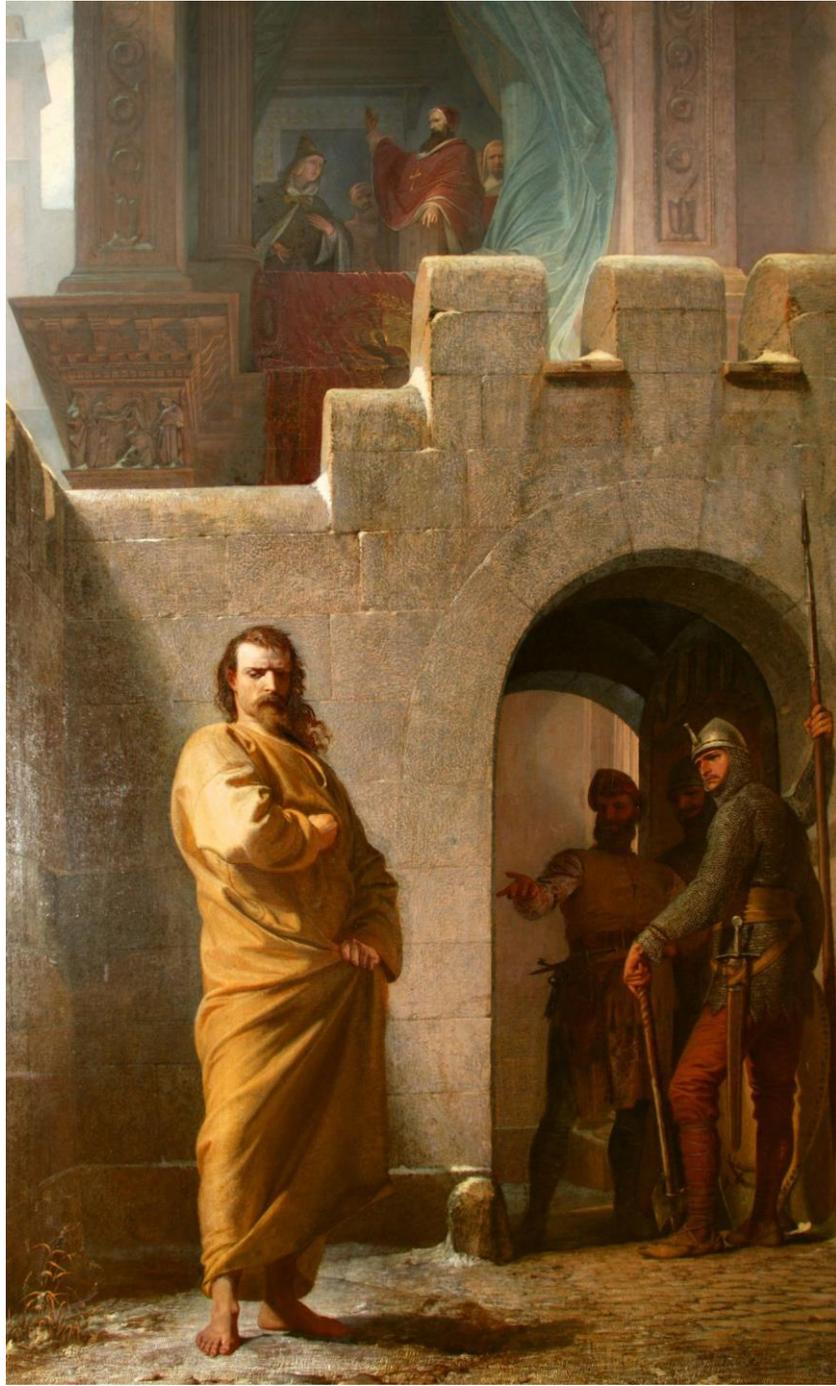


Figure 16: Henri IV à Canossa sous le regard de Grégoire VII.
Tableau d'Eduard Schwoiser (1826-1902) peint en 1862.

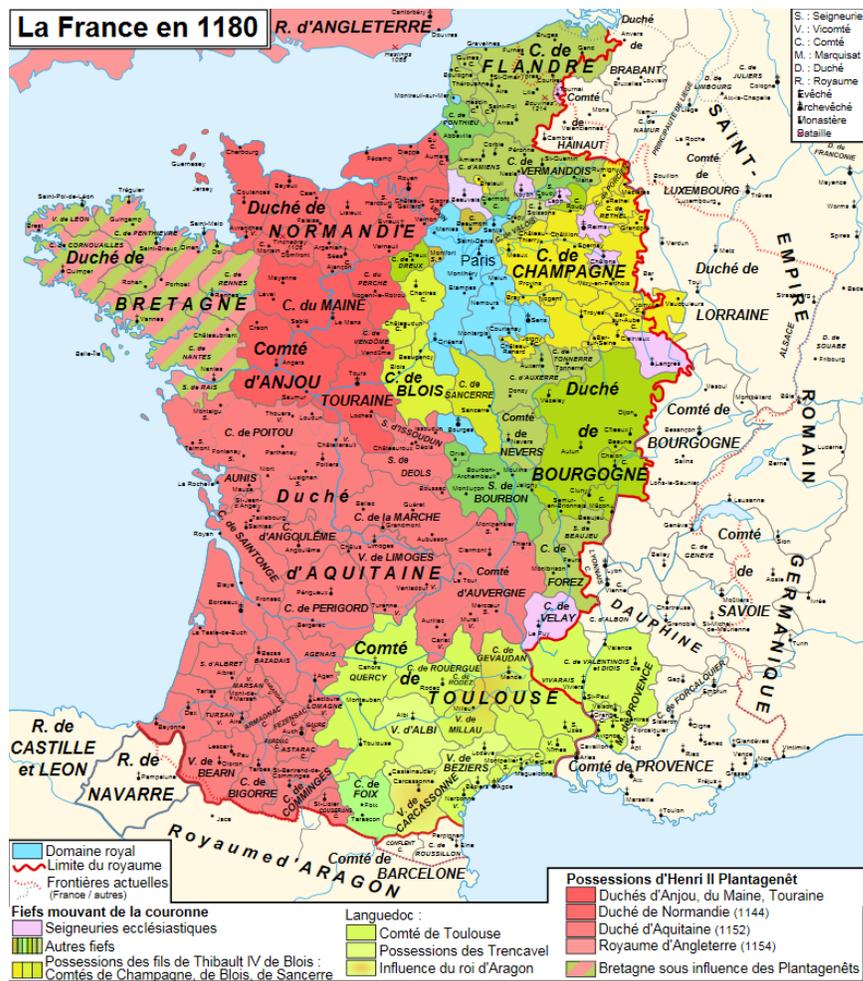


Figure 18: La France en 1180, à l'aube du règne de Philippe Auguste

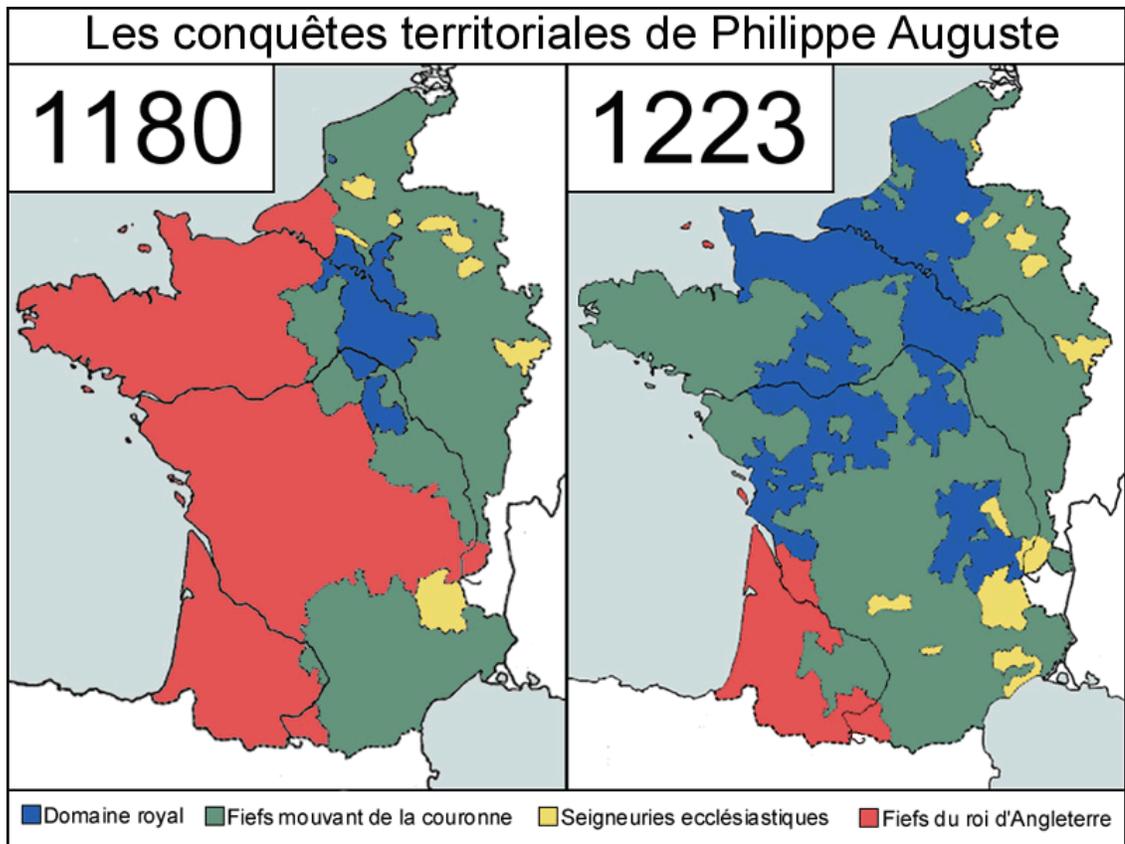


Figure 19: Philippe Auguste multiplie le domaine royal par quatre au cours de son règne [Ref.10].



Figure 20: La France en 1314, à la mort de Philippe IV le Bel. Le domaine royal est en orange, les possessions anglaises en vert ; les territoires en gris sont sous le contrôle d'autres vassaux.

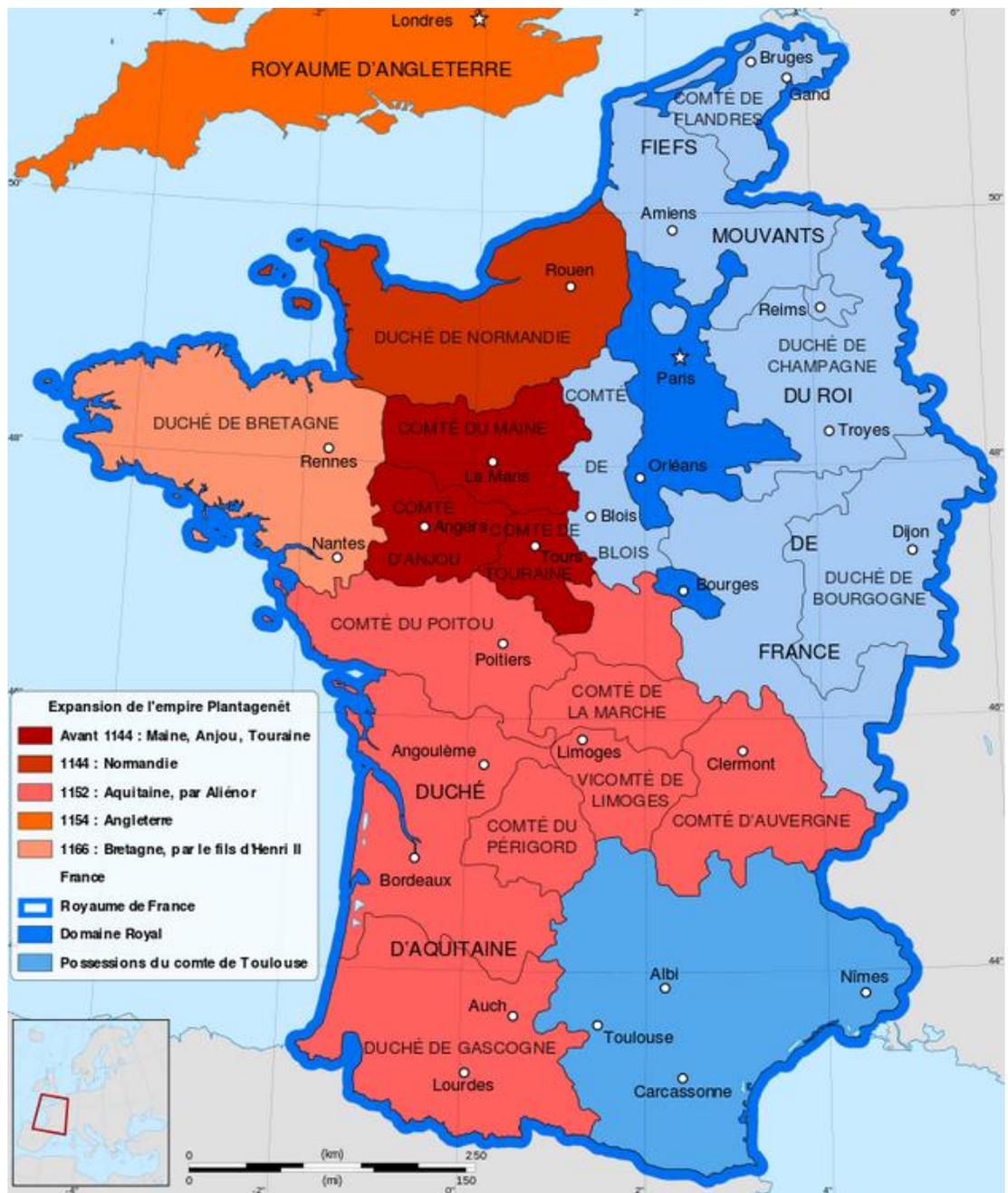


Figure 21: Expansion de l'empire Plantagenêt de 1144 à 1166 [Ref.11].

4.7. Citations

[Cit.19] **Texte latin:** « *reliqua Iudaea dividitur in toparchias decem quo dicemus ordine: Hiericuntem palmetis consitam, fontibus riguam, Emmaum, Lyddam, Iopicam, Acrabatenam, Gophaniticam, Thamniticam, Betholeptephenen, Orinen, in qua fuere Hierosolyma, longe clarissima urbium orientis, non Iudaeae modo, Herodium cum oppido inlustri eiusdem nominis* ». **Gaius Plinius Secundus**, *Naturalis Historia*, Liber V, XV ([→](#)).

Texte français : **Pline l'Ancien**, *Histoire Naturelle*, Livre V, XV, traduction Dubochet (1848-1850), édition d'Émile Littré ([→](#)).

